



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP
Section locale **FO** DGFIP62
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41
@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

Compte rendu du CTL du 21 mars 2014

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental, Monsieur Alain SAISON. Les débats ont débuté à 9h15. La CFTC a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur Didier VERMEERSCH remplissant cette fonction pour l'Administration.

L'intersyndicale dont fait partie **FO-DGFIP62** a effectué une déclaration liminaire. Le Président n'a pas daigné répondre aux graves inquiétudes soulevées dans cette déclaration, nous espérons qu'il prendra tout de même les dispositions nécessaires, en actes et en paroles, pour y répondre.

L'ordre du jour était le suivant :

1 – Approbation du procès verbal du 21 novembre 2013

En l'absence d'observation des organisations syndicales, le PV a été adopté à l'unanimité.

2 – Budget, opérations immobilières : Bilan 2013 et prévisions 2014 (Information) – Transfert des trésoreries d'Arras Banlieue et d'Arras Municipale et son impact sur les services de la Direction (Avis)

Sur la forme, ce point à l'ordre du jour concerne en fait 2 sujets totalement distincts, les rassembler relève soit de la méconnaissance du règlement intérieur du CTL, soit de la provocation ! Sur le fond, tant le budget 2013 que les prévisions 2014 sont indécentes vis à vis des agents du Pas de Calais : - **16%** minimum. **Il ne s'agit plus de budget raboté mais bien de budget saboté !** Avec une telle baisse, les OS n'ont pas souhaité participer aux discussions et ont donc boycotté l'étude du budget.

Concernant les transferts des trésoreries, là encore la direction a omis que l'avis du CHSCT doit être pris en compte avant de solliciter le CTL, à notre demande ce point est donc remis à l'ordre du jour du prochain CTL, soit le 17 avril. **FO-DGFIP62 tient néanmoins à rappeler l'aberration de ce projet qui n'aura pour conséquence, s'il est totalement mis en œuvre, que de dégrader les conditions de travail des agents des trésoreries et de la DDFiP. Il détériorera gravement les relations entre les comptables, les élus et agents des collectivités de l'Arrageois car ces derniers avaient des conditions décentes et gratuites d'accueil. Ils devront dorénavant payer du stationnement pour venir en trésorerie et leurs régisseurs subiront l'insécurité du quartier de la gare... Quant aux pseudo-économies réalisables, elles ne le seront vraiment qu'en cas de vente de l'immeuble du Crinchon... là aussi c'est faire fi de l'offre pléthorique de locaux sur le secteur, de la crise économique et du bâtiment lui-même puisqu'il forme un ensemble complet avec celui de la Paierie ! Décidément, on se demande sincèrement quelle mouche a piqué nos dirigeants !!!**

3 - Bilan de la formation professionnelle pour la période du 1/9/2012 au 31/12/2013 et bilan de la e-formation

Là encore, comment être satisfait d'un bilan sur la formation alors que partout dans le département les agents se plaignent :

- du caractère obligatoire de certaines formations, destinées surtout à informer les agents et non pas à les former !
- du remboursement des frais de déplacement qui ne couvre pas toujours les déplacements effectués !



- des amplitudes horaires nécessaires lors des longs déplacements qui ne sont pas prises en compte dans le temps de travail, notamment pour les formations d'une demi-journée !
- l'insuffisance de l'offre de formation gestion publique proposée aux cadres A !

Afin de protester une nouvelle fois devant l'absence de prise en compte des revendications des agents, tous les élus des OS ont là aussi décidé de boycotter ce point à l'ordre du jour.

4 – Plan de formation local 2014 provisoire :

Boycotté par l'ensemble des OS pour les mêmes raisons que le point 3

5 – Modifications des horaires des trésoreries de Laventie et Liévin :

Ces trésoreries ont souhaité modifier leurs horaires d'ouverture au public.

Laventie : les nouveaux horaires seront :

Lundi, mardi et jeudi : 8h45-11h30 / 13h30-16h00

Mercredi, vendredi : 8h45-12h00

L'ensemble des agents s'étant prononcé pour ces nouveaux horaires, les organisations syndicales les ont approuvés à l'unanimité.

Liévin : suite à la transformation de la trésorerie mixte en trésorerie SPL, la modification vise à fermer le poste au public le vendredi après-midi.

Les nouveaux horaires seront :

Du lundi au jeudi : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Vendredi : 9h00-12h00

L'ensemble des agents s'étant prononcé pour ces nouveaux horaires, les organisations syndicales les ont approuvés à l'unanimité.



6 – Modification des plages fixes et variables de la trésorerie de Fruges :

A la demande unanime des agents la modification des plages fixes et variables passe d'un cycle C006 à C003. Désormais sur une journée complète la plage variable s'étend de 7h15 à 9h30 et de 16h00 à 18h45, la plage fixe de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 et la pause méridienne de 11h30 à 14h00.

L'ensemble des agents s'étant prononcé pour ces nouvelles plages horaires, les organisations syndicales les ont approuvés à l'unanimité.

7 – Présentation APERFIP :

Ce point à l'ordre du jour n'était pas accompagné des documents nécessaires à la préparation normale d'une étude en CTL. La direction pensait simplement nous faire une présentation orale de cet outil... Ce point sera donc remis à l'ordre du jour du prochain CTL avec les documents nécessaires !

8 – Point sur le test de rapprochement du service de publicité foncière (SPF) et du pôle enregistrement (PE) concernant l'accueil commun sur le site d'Arras-Diderot :

Ce test initialement prévu pour une durée de 6 mois dure déjà depuis 10 mois.

! ? TEST ? !

La direction n'est toujours pas capable d'en présenter un bilan et n'envisage pas pour autant de prendre ses responsabilités en y mettant fin. Le seul argument mis en avant par la direction est que l'expérimentation constitue une amélioration de la qualité d'accueil pour les usagers professionnels parce que ceux-ci disposent d'un accès VIP. La direction passe en revanche sous silence la moindre qualité de l'accueil des usagers particuliers et la dégradation des conditions de vie au travail des collègues. A croire que dans le monde des Bisounours dans lequel vivent nos dirigeants, quand on rétablit des privilèges d'Ancien Régime tout va pour le mieux ! ! Quant à la Direction Générale, c'est silence radio sur le sujet ! !

9 – Questions diverses :

- **Entretien/évaluation des femmes ayant bénéficié d'un congés maternité à compter du 3^{ème} enfant : FO-DGFiP62** condamne le fait que les femmes en congé maternité à compter du troisième enfant et dont le congé se déroule sur la totalité de l'année évaluée n'ont le droit qu'à un entretien de fixation d'objectifs. En effet, n'ayant pas satisfait à la condition de durée minimale d'activité de 180 jours en N-1, elles n'ont pas le droit à un bilan sur les 6 mois passés et sont exclues de toute possibilité de réduction d'avancement. Ce dispositif nous apparaît en opposition avec la loi sanctionnant toute discrimination directe ou indirecte en raison de la grossesse, de la maternité y compris du congé maternité. Interpelée sur ce point, la direction considère qu'il ne s'agit pas d'une

discrimination puisque cela relève d'une stricte application de l'instruction. **FO-DGFiP62** s'interroge sur l'opportunité de maintenir l'application d'une disposition manifestement illégale.

- **Situation des femmes ayant bénéficié d'un congé maternité en N-1 :** **FO-DGFiP62** constate que les femmes ayant bénéficié d'un congé maternité en N-1 ont systématiquement un avancement à la cadence moyenne. Troublante coïncidence ! La direction s'est engagée à vérifier notre remarque.
- **Contrôles déontologiques :** la direction a déclaré que nous étions des contribuables comme les autres et qu'à ce titre l'usage de la messagerie professionnelle n'était pas autorisé par les chefs de service désirant effectuer les contrôles des agents de la DGFiP. Dès le début de la mise en place de ces contrôles, **FO-DGFiP62** avait prévenu la direction des déviances qui ne manqueraient pas d'arriver, faute d'instructions claires pour les chefs de service. Ils devront maintenant exclusivement utiliser une messagerie personnelle (celle déclarée par le contribuable) ou le courrier, il n'est pas prévu non plus de convoquer les agents ou pire, d'aller les solliciter dans les services afin d'obtenir un renseignement ou justificatif.
- **Frais de déplacements :** La responsable du PPR croise les doigts ! Le problème CHORUS est apparemment une histoire ancienne. Une réorganisation des ressources humaines est à l'étude afin de substituer à la gestion par portefeuille, une gestion par pôle. Dans l'immédiat, un traitement particulier des personnels « nomades » sera déployé afin qu'ils puissent être remboursés de leur frais dans les 4 à 5 jours. **ENFIN !** Pour **FO-DGFiP62** c'est l'aboutissement d'une longue et juste revendication.
- **Evaluation des EDRA :** **FO-DGFiP62** a attiré l'attention de l'administration sur l'évaluation des EDRA. Au niveau national par exemple, seuls 16,20% des EDRA obtiennent un R2 contre 23,8% en direction. Dans le Pas-de-Calais, les EDRA sont évalués par les chefs de service alors que l'instruction prévoit l'évaluation par la direction, pourtant quelques minutes avant le président du CTL s'était réfugié derrière la stricte application des instructions... Néanmoins et à notre demande, il s'engage à veiller à l'égalité de traitement.
- **Taux de couverture EMR sur le département (suite...) :** Comme tous les ans, **FO-DGFiP62** a demandé le taux de couverture de l'EMR dans le département. La direction nous a uniquement communiqué des listes de chiffres qui ne répondaient pas directement à la question, puisque'elle n'était pas en mesure de nous donner le chiffre demandé compte tenu, selon elle, de la complexité des calculs. Calcul complexe en effet pour une direction des finances publiques, puisqu'il nous a fallu 2 opérations pour faire émerger le taux demandé : $100 \times (\text{nb de jours de remplacement} / \text{nb de jours d'absences})$, il s'élève à 47,41% et il révèle un sous-dimensionnement important de l'EMR par rapport aux besoins du Pas-de-Calais. Pour mémoire, les années précédentes, cette même direction évaluait ce chiffre à plus de 100% !



Aurait-elle l'habitude de triturer les chiffres dans le sens qui l'arrange ?

FO-DGFiP62 en a malheureusement fait une fois de plus la démonstration...

WANTED

LES ORGANISATIONS SYNDICALES DU PAS DE CALAIS RECHERCHENT :

TRANSPARENCE A LA DDFIP 62

Les élus **F.O** DGFiP62 :

Titulaires

Laurence DIDAUX, Audrey JOLY et Jacques REGNIER

Suppléants

Justine KORKUT, Hervé DANNEELS et Stéphane THIRIAT

Expert

Delphine MORTELETTE et Michaël MILLOT

**Déclaration liminaire commune des OS : SOLIDAIRES62, FO DGFIP62 et CGT62
CTL du 18 mars 2014**

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui en CTL à l'organisation abracadabrantissime...au lendemain d'un mouvement social au Ministère des Finances et plus particulièrement à la DGFIP.

Le calendrier social est le signe d'un mécontentement latent au niveau national et d'un RAS LE BOL général dans notre administration :

- **MARRE DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**
- **MARRE DE LA BAISSSE DE NOTRE POUVOIR D'ACHAT**
- **MARRE DES MOYENS DE FONCTIONNEMENT EN BERNE**
- **MARRE DU SACRIFICE DE NOS MISSIONS**
- **MARRE DE LA DEGRADATION CONTINUE DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL**

La DGFIP, exemplaire dans les économies et les réformes, ne peut plus et ne doit plus être le fer de lance des économies dogmatiques. Elle se doit d'assurer l'ensemble de ses missions pour assurer le bon fonctionnement de l'Etat, des collectivités locales et de l'ensemble des missions de services publics par :

- **la gestion au quotidien des entreprises et des particuliers tant pour le dépôt que le paiement spontané des impôts.**
- **le conseil et la gestion au quotidien de l'ensemble des collectivités locales pour la maîtrise des budgets**
- **le contrôle fiscal pour lutter contre la fraude à tout niveau**
- **la gestion du patrimoine de l'Etat en toute indépendance**
- **la mise à jour du plan et de l'évaluation régulière des locaux**
- **la gestion de ses personnels**

C'est la réalisation de ces missions par les agents avec une conscience professionnelle exemplaire qui permet encore aujourd'hui à la DGFIP d'être debout. La réalisation de ces missions devrait permettre le principe de l'égalité de chacun devant l'impôt pour :

La justice fiscale pour la justice sociale.

Hier, à la DGFIP, la mobilisation de plus d'un agent sur 3 en grève et de plusieurs milliers de manifestants sur les différents cortèges à l'appel de l'intersyndicale (SOLIDAIRES Finances Publiques, FO DGFIP, CGT Finances Publiques et CFTD) démontre ce RAS-LE BOL.

Les OS représentatives de la DGFIP ont été reçues par Pierre MOSCOVICI, Bernard CAZENEUVE, le Secrétaire Général du ministère et notre DGFIP, Bruno BEZARD. Le discours ministériel demeure désespérément inchangé. Aucune annonce n'a été faite, PIRE, dans la continuité des conclusions du «rapport PECHEUR», de la mise en place de la «Démarche Stratégique» à la DGFIP et en justifiant le «Pacte de Responsabilité», le Ministre de l'économie a même clairement laissé entendre que les suppressions d'emplois et la baisse des moyens budgétaires se poursuivront à la DGFIP.

Cette évolution n'est pas seulement inacceptable sur le plan des conditions de travail, elle est intenable en terme d'exercice des missions. Ceci n'est pas qu'un discours national ! Les agents du Pas de Calais ont arrêté de courber l'échine et ne veulent plus subir la destruction de leurs métiers.

Il y a un mois, 100% de gréviste au CPS Relais, **AUJOURD'HUI, près de 43 % de grévistes** (l'un des taux les plus importants dans une DGFIP du 1er groupe), et certainement moins de 50% d'agents présents dans vos services, 17 postes fermés et des services complètement désertés !!!

Les agents du Pas de Calais **dont vous avez la responsabilité pour leurs conditions de travail et leur santé** sont en droit d'attendre une réponse de la Direction.

Cette DEGRADATION généralisée s'applique pleinement à la DGFIP du Pas de Calais, nous espérons et nous pensons que vous le constatez lors de vos visites de services ou des dialogues de performance.

Les agents du Pas-de-Calais attendent des actes !

L'intersyndicale, dès lors que le Ministre s'engage dans un bras de fer, réfléchit à toutes les actions possibles pour mobiliser les agents...

Les élus en CTL pour SOLIDAIRES Finances Publiques, FO DGFIP et CGT Finances Publiques

